



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**CCAS**

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**SEANCE DU 20 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois d'avril à quatorze heures trente.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 14 avril 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents :**

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS  
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS  
Madame Mylène BENOLIEL  
Madame Sophie AMAR  
Madame Sabrina ABCHICHE  
Monsieur Gheorghe NUNU  
Madame Nicole LEANDRI  
Madame Josiane ALIX  
Madame Marie-Hélène FORHAN  
Madame Asma ASHRAF

**Excusé(s) :**

Monsieur Jean-Pierre MEUNIER  
Madame Geneviève CARPE

**Absent(e)s :**

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 14 avril 2023

## P.V DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 avril 2023

Ouverture de la séance à 14h30. Emargement réalisé, 2 pouvoirs donnés. Le quorum est atteint (10 présents / 2 excusés / 1 absent)

Chacun des points inscrits à l'ordre du jour fait l'objet d'une lecture par Monsieur Laurent JEANNE ou Madame MUSSOTTE-GUEDJ et d'une proposition de vote pour ceux nécessitant la signature d'une délibération.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 février 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

- **Pour information – Bilan d'activité 2022 lié au Compte administratif.**

La parole est donnée à Madame MUSSOTTE-GUEDJ qui présente le bilan d'activité 2022 du CCAS. Celle-ci souligne la qualité de ce travail, qui montre notamment les objectifs réalisés en application de la feuille de route fixée par la municipalité en ce qui concerne les politiques sociales. Dans ce cadre, elle rappelle les 8 axes sur lesquels sont fondés l'action du CCAS et ses objectifs :

1. Renforcer le rôle du CCAS dans la coordination partenariale du développement social local et de ses acteurs
2. Renforcer l'impulsion de la ville pour l'inclusion des personnes en situation de handicap
3. Renouvellement des initiatives solidaires du CCAS
4. Agir pour faciliter l'accès aux droits et aux services dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté
5. Etendre sa dynamique de prévention de la vulnérabilité et de lutte contre l'isolement pour tous les campinois
6. Développer la mission de maintien de l'autonomie des seniors et de lien intergénérationnel
7. Garantir l'efficacité de la gestion du CCAS
8. RH (GEPEC/ Qualité de vie et santé au travail/RPS)

Monsieur JEANNE précise que l'axe 8 (« Qualité de vie au travail ») entre dans le cadre d'une démarche globale entamée par la municipalité afin d'identifier les difficultés éventuelles au sein des services et que ce travail de fond est un enjeu d'importance pour la collectivité. Il précise que les autres axes de travail du CCAS s'adressent aux campinois, notamment les plus fragiles. Il note que la réalisation des objectifs fixés par la municipalité dans la feuille de route avance dans de bonnes conditions.

Madame BIBARD ajoute que le développement partenarial s'ancre notamment dans la coordination de la lutte contre la précarité alimentaire. Dans ce cadre, les premières rencontres avec les acteurs locaux ont eu lieu. Cette problématique répond à une forte demande des usagers du CCAS. En effet, les éléments statistiques figurant dans le bilan

d'activité montrent que de nouveaux usagers, impactés par la situation économique, s'adressent une ou plusieurs fois par an au CCAS. Avec la révision du règlement intérieur des aides facultatives, des réponses plus diversifiées sont possibles. Parallèlement, le développement de différentes actions avec notamment la chargée de mission « inclusion handicap » et la conseillère numérique, le CCAS touche plus de personnes avec des situations d'autant plus complexes. De ce fait, un travail transversal et pluridisciplinaire est mis en place dans le développement des actions du CCAS.

Mme BENOLIEL souhaite savoir si les demandes d'aides de la part de familles avec des personnes en situation de handicap ont augmenté.

Madame BRECHETEAU indique que beaucoup de demandes émergent. Elles concernent aussi bien le financement de vacances que l'organisation de temps de répit et le soutien aux démarches administratives pour bénéficier des prestations de la MDPH. Il convient de préciser que le CCAS ne dispose pas à ce jour d'une aide pour le financement de séjours. Madame GONON confirme qu'environ 15 personnes se sont tournées vers elle pour des demandes diverses. Les réponses apportées ont permis des orientations vers les services municipaux compétents. Parallèlement, Madame Boissin, conseillère numérique France Service au sein du CCAS reçoit aussi des personnes en situation de handicap pour des formations à l'usage du numérique. Elle peut orienter les personnes vers l'association Emmaus Connect pour des demandes de matériel. Madame BIBARD rappelle que 62 demandes pour des dossiers MDPH ont été traitées en 2022 par le service de l'aide légale.

Madame BIBARD rappelle que le CCAS a réalisé en 2022 des investissements importants pour les résidences autonomie, avec le renouvellement du mobilier de la salle de restauration. Il s'agissait d'améliorer le cadre de vie des résidents, ce qui permet de manière incidente d'agir sur leur mieux-être/ mieux vivre. Parallèlement, il convient de rappeler que les questions de l'intergénérationnel et de l'isolement seront des axes forts de travail en 2023. En effet, différents projets sont prévus avec la direction des affaires culturelles.

Madame ABCHICHE profite de la présentation du bilan d'activité pour saluer sa qualité, tout particulièrement en ce qui concerne la prise en charge, l'accompagnement et l'orientation des femmes victimes de violences. Elle souligne le partenariat qui s'est noué entre les services concernés et Madame FRANCOIS (assistante sociale au sein du service Aide Sociale Facultative).

- **Point n°2 : Approbation des comptes de gestion et Comptes administratifs 2022 du Centre Communal d'Action Sociale.**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport de présentation. Elle souligne les difficultés récurrentes rencontrées par le Pôle Aide à Domicile, tout particulièrement en matière de recrutement. Ces difficultés impactent l'activité globale du service et rendent complexes les remplacements en cas d'absence. Parallèlement, elle précise que l'EHPAD se rapproche du taux d'occupation visé dans ses objectifs.

Monsieur JEANNE souligne que malgré le contexte économique et le problème des recrutements non finalisés, le CCAS a réussi à suivre la feuille de route. Il remercie l'ensemble des services pour leur implication. Il remercie également Madame AMAR pour son aide et son expertise .

Madame AMAR soulève un problème de forme. Il est important que les comptes de gestion synthétiques, qui sont préparés par le comptable du trésor public, soient présentés lors des séances dédiées à leur adoption. Madame BIBARD en prend acte.

Monsieur Laurent JEANNE soumet ces délibérations aux votes. Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est 12 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

### **Adoptée à l'unanimité**

- **Point n°3 : Organisation des Journées à la Mer.**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ invitée à présenter le rapport, souligne qu'un taux important de désistement a été constaté pour l'édition 2022. En effet, 120 personnes ne se sont pas présentées sur les 1200 personnes inscrites. Ce constat incite à mener une réflexion au regard de la forte mobilisation de la Ville et de ses agents (personnels dédiés à l'accompagnement des cars, réservation et location des cars etc.) pour réaliser cet évènement. Dans ce cadre, elle propose de débattre de la mise en place d'une caution de 10 € par famille inscrite. Cette caution serait remboursée aux familles ayant effectivement participé (sauf cas de force majeure).

Monsieur MONTEIL souligne que la mise en place d'un cautionnement entrainerait une charge de travail particulièrement importante étant donné le nombre de participants à l'évènement. En outre, le remboursement de la caution le jour de l'évènement serait difficile à mettre en place au regard des contraintes administratives et comptables liées à la manipulation des fonds.

Madame AMAR et Monsieur RAIMBAULT confirment les difficultés tant techniques que juridiques du projet.

Monsieur RAIMBAULT suggère de travailler davantage sur la communication au public lors des inscriptions. Il s'agira de rappeler les coûts de l'évènement, la mobilisation de la Ville sur celui-ci et la nécessité de ne pas s'inscrire de manière précipitée. Il indique que plusieurs leviers pourraient être mis en œuvre pour la prochaine édition :

- ne pas accepter les inscriptions des personnes qui ne se sont pas présentées en 2022,
- faire du surbooking etc.

Monsieur JEANNE confirme le constat du nombre excessif de désistements et s'interroge sur la meilleure formule qui permettrait de les réduire. Il propose de retenir pour cette année de renforcer la communication et la sensibilisation des campinois via :

- une information dans le prochain magazine de la Ville
- un flyer qui sera remis lors des inscriptions auprès du pré-accueil du CCAS.

Monsieur Laurent JEANNE soumet cette délibération aux votes. Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 12 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

### **Adoptée à l'unanimité**

- **Point n°4 : Convention de partenariat entre le CCAS de Champigny-sur-Marne et l'UDAF du Val-de-Marne relative au café des aidants**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport. Elle précise que le rôle d'aidant est le plus souvent pris par un membre de la famille. Celui-ci apporte un appui à un proche adulte ou enfant en cas de maladie, de perte d'autonomie ou de handicap. Une partie non négligeable du temps d'un aidant est ainsi consacrée à soutenir un proche dans les gestes de la vie quotidienne. Ces personnes ne s'identifient nécessairement pas comme « aidant » dans la mesure où elles interviennent de manière spontanée. Néanmoins, cette activité peut induire des difficultés, qu'elles soient relationnelles, professionnelles ou sociales.

Madame ABCHICHE souligne également le rôle des enfants, quel que soit leur âge, auprès de parents qui ne maîtrisent pas le français, le numérique ou qui ont du mal à se déplacer pour réaliser des démarches administratives. Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle donc la place du « café des aidants » qui est conçu comme un lieu d'écoute, d'échange et de répit.

Monsieur Laurent JEANNE qui souligne la bonne communication réalisée auprès des campinois, soumet cette délibération aux votes.

Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 12 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Point n°5 : Accueil de la Caravane « TOUS AIDANTS » Présentation reportée**
- **Point n°6 : Renouvellement de la convention fixant les relations de coopération entre le Centre Communal d'Action Sociale et le Comité de Gestion des Œuvres Sociales des personnels territoriaux actifs et retraités pour l'année 2023.**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport.

Monsieur Laurent JEANNE soumet cette délibération aux votes. Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 12 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Point n°7 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire en sa qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale ou à sa Vice-Présidente à signer un avenant n°2 au marché passé avec la société OGUSTHYM afin d'intégrer la fourniture de vin rouge**

Monsieur JEANNE rappelle les termes du rapport, précise que cette délibération s'inscrit dans le bon fonctionnement du marché conclu avec la société OGUSTHYM et soumet cette délibération aux votes.

Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 12 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

#### Adoptée à l'unanimité

- **Point n°8 : Pour Information – formation « Humanitude » pour les agents de l'EHPAD Joseph Guittard**

Madame BIBARD invitée à prendre la parole précise qu'il s'agit d'un axe fort du plan de formation du CCAS et que le projet s'adresse plus particulièrement aux 54 agents de l'EHPAD. En revisitant les gestes réalisés dans le cadre de leurs activités, la formation vise à remettre au centre des priorités leur rôle de professionnel en lien avec les personnes âgées

Madame BIBARD indique que Madame GUIZANI, responsable de l'EHPAD, avait réalisé un état des lieux des pratiques. Elle avait pu ainsi constater un décalage entre les fiches de postes des agents et les besoins de la personne âgée. La spécialisation des métiers a en effet cloisonné les pratiques. Il fallait donc diversifier les missions.

Axée sur la bienveillance, cette formation est conçue pour que la personne âgée puisse se projeter et évoluer au sein de l'EHPAD, ce qui lui donnera la possibilité de s'ouvrir à de nouvelles activités. Elle permet également de rappeler aux professionnels la nécessité de :

- Connaître les rythmes de la personne âgée,
- Donner du temps individualisé pour une animation plus personnalisée,
- De rappeler les règles du respect du lieu privatif par des gestes simples,
- De réapprendre la notion de ritualisation des temps forts de la journée (repas, toilettes, soins),
- De recréer du lien avec l'habitant de part sa façon de s'adresser à lui,
- De retravailler les pratiques actuelles pour faire « autrement » dans la relation à l'autre (par le regard, la discussion...).

Suite à cette formation, il a été constaté une amélioration de l'accompagnement des habitants (et non pas des résidents). Les personnels ont porté une attention renforcée au projet de vie de la personne âgée pour connaître plus précisément ses besoins et ses envies.

Madame AMAR souligne que 49 % des habitants de l'EHPAD sont en GIR 1 ou GIR 2, donc avec une perte d'autonomie conséquente et demande si au sein de cette formation, un focus pour la prise en charge et l'accompagnement spécifique de ces personnes âgées existe.

Madame BIBARD confirme que cette démarche est en vue de l'amélioration de l'accompagnement de tous les habitants, quel que soit leur niveau de dépendance et que l'ensemble du personnel de l'EHPAD suivra sur l'année 2023 cette formation d'actualisation des pratiques professionnelles.

- **Point n°9 : Pour information - Présentation du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées**

Monsieur JEANNE souligne la richesse du rapport ainsi que le travail mené au cours des deux dernières années.

Madame GONON invitée à prendre la parole, précise qu'il s'agit d'un rapport obligatoire qui est réalisé par la CCA. L'instance composée de 21 membres, a été installée le 28 février 2022. Elle s'est réunie 3 fois en plénière et a constitué 2 ateliers pour avancer concrètement sur des sujets identifiés comme prioritaires pour la Ville.

Ainsi, un atelier a permis de réaliser un outil de recensement des logements accessibles, adaptés ou adaptables pour les personnes handicapées. Cet outil a été coconstruit avec les principaux bailleurs sociaux de la ville. Le 2<sup>ème</sup> atelier consiste à rédiger un guide permettant la prise en compte de l'accessibilité aux personnes handicapées dans la réalisation d'évènements. Ce guide est destiné aux services de la Ville et aux associations locales. Il s'agit de permettre ainsi à un plus large public de bénéficier des évènements organisés tant par la Ville que les associations.

Madame GONON fait part des deux projets importants qui sont prévus en 2023 à Champigny :

- L'accueil de la caravane « Tous aidants » pour une étape les 5 et 6 juillet sur la commune (Place du Marché), afin de mener des actions de sensibilisation, d'information et de soutien. Il s'agira notamment de proposer aux aidants des solutions adaptées ou de les orienter vers des structures locales.
- L'organisation du Forum Handicap inter-communes en octobre 2023 et qui sera organisé en partenariat avec les villes de Saint-Maur, Bry-sur-Marne, le Plessis-Trévisé et Villiers-sur-Marne. Les participants à l'évènement répondront aux interrogations du public et présenteront les services mobilisables sur ces communes.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil d'administration close et celle-ci est levée à 16h20.

Le Maire,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

**Adopté à l'unanimité**

  
Laurent JEANNE

